



## Procès-Verbal Conseil Municipal d'Auzances

Lundi 11 Avril 2022 à 19 heures

### Salle du Conseil Municipal – Mairie d'Auzances

✓ **Présents** : F. SIMON, C. LE CORRE, G. DIONNET, C. SCARAMUCCIA, S. DESBOUDARD, JP. GILBERT, C. BICHON-MOREL, JP. HELION, M.C. BOUGNOUX, F. SUDI GUIRAL, D. DIONNET, L. BERTHON, C. VAXIVIERE, B. GENDRAUD (19H25), F. JAMME (19H30).

✓ **Assistaient** : Conseillers au Décideurs Locaux : Grégory FERRINGAN, Vincent MARGUINAUD

*Monsieur FERRINGAN explique en préambule et en présentation qu'il n'y a plus de trésorerie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur le territoire départemental mais seulement 3 Services de Gestion Comptable (Aubusson, Guéret, La Souterraine) avec suppression des Receveurs Municipaux et création de cette nouvelle fonction de Conseiller aux Décideurs Locaux. Monsieur FERRINGAN était en intérim, c'est Monsieur MARGUINAUD qui lui succède maintenant. Monsieur FERRINGAN a été sollicité par un très grand nombre de communes, quasiment toutes ; Madame le Maire et sa 1<sup>ère</sup> Adjointe soulignent donc l'importance de ce rôle pour les collectivités.*

✓ **Désignation d'un secrétaire de séance** : JP. HELION

✓ **Approbation du compte-rendu de séance du 28.03.2022**

Marie-Claude BOUGNOUX signale une erreur puisqu'il est indiqué que Fabien JAMME a dit quelque chose alors qu'il était absent à cette séance et, par conséquent, ne peut avoir pris la parole en direct. Après vérification, il est, en fait, seulement fait référence à l'idée de Fabien JAMME.

*Arrivée de Bastien GENDRAUD (qui avait signalé au préalable son retard)*

Le Conseil Municipal valide donc à l'unanimité des présents le compte-rendu.

✓ **Compte-Rendu des décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 et du 30 novembre 2020** :

Aucune décision depuis le dernier conseil municipal du 28 mars 2022.

## 1 –Vote des taux communaux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Madame le Maire rappelle que les taux communaux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 2004. Elle précise que 2004 était l'année de transfert de la compétence écoles de la commune vers la communauté de communes et donc de transfert des charges correspondant à cette compétence. Le taux communal avait donc diminué cette année-là pour que celui de la Comcom augmente.

Elle propose, malgré la baisse des dotations de l'Etat, de ne pas augmenter cette année encore les taux communaux.

### Arrivée de Fabien JAMME (qui demande de l'excuser : cause réunion collègue)

Madame le Maire rappelle que la taxe d'habitation a été supprimée et que l'Etat compense normalement le « manque à gagner » aux communes.

Seule une somme de 17 636, 00 € est encore encaissée par la commune d'Auzances. Elle correspond à la taxe d'habitation des résidences secondaires et des foyers aux revenus les plus élevés qui n'en sont donc pas exonérés.

Le taux communal du foncier bâti est ajouté à celui du département.

Compte tenu des prévisions budgétaires, et de la situation financière, il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux de FB ou FNB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les taux communaux d'imposition comme suit :

**Taxe sur le Foncier bâti : 16, 81% + 22.93 % = 39.74 %**

**Taxe sur le Foncier non bâti : 36, 60%**

## 2 – Attribution des subventions 2022

Madame le Maire propose de verser aux associations les mêmes subventions qu'en 2021 et présente le tableau récapitulatif des propositions.

Elle précise que le comité de jumelage Auzances-Rosstal demande cette année une subvention exceptionnelle supplémentaire de 4 500.00 € pour pouvoir fêter les 25 ans du jumelage, notamment l'hébergement du Comité de jumelage aux Chalets du Pays d'Auzances en Combraille.

Elle fait aussi remarquer que certaines associations n'avaient pas souhaité de subventions pendant les périodes d'inactivité liées au COVID mais que ces dernières ont repris ou reprennent petit à petit leurs activités.

Concernant la subvention à Agir pour l'ALSH Micado, elle devrait être de 16 000 € et non de 18 000 €, somme « grossie » pour prévoir un éventuel besoin.

La mission locale demande une subvention de 567€ (50€ l'année dernière).

La subvention proposée pour le foot est augmentée afin que l'association puisse avoir une connexion internet dans le local à vocation socio-culturelle et qu'elle règle directement l'abonnement et les communications (16€ x 9 mois = 144€ pour 2022 et 344€ pour 2023).

Fabien JAMME propose éventuellement, suivant l'utilisation de la salle, de faire un roulement avec le judo et le basket pour le règlement de cette somme (et donc toucher la subvention).

Il ajoute aussi que si c'était la commune qui souscrivait directement l'abonnement, celui-ci serait beaucoup plus cher. Françoise SIMON acquiesce en précisant qu'il serait de 60€ mensuel.

Madame le Maire propose de verser une subvention à « Musique en Marche » qui présente deux spectacles cette année à Auzances et travaille gratuitement avec les écoles. Le montant de la cotisation est de 0.51 € par habitant, soit un total de 629 € (0,51 x 1 233 h). Les musiciens déjeunent au collège qui leur facture les repas. Il serait bien de s'organiser autrement la prochaine fois pour leur proposer de manger au restaurant scolaire des écoles d'Auzances. Les repas seraient alors pris en charge par la commune.

L'adhésion au Centre d'Instruction Mutualisé (CIM) pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, d'un montant de 1 318.00 € en 2021, sera désormais mandatée à l'article 611 et n'est donc plus comprise dans l'article 6281.

Madame le Maire fait part d'une demande de subvention de l'association « Gym Evahona » qui signale qu'elle compte parmi ses adhérents des Auzançais pour des activités n'existant pas à Auzances. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande. En effet, les associations d'Auzances n'ont pas que des Auzançais comme adhérents et la commune alloue des subventions à toutes sans distinction.

Elle donne aussi lecture de la demande de l'association des amis du musée de la Résistance et de la Déportation de la Creuse et propose de donner la somme de 200 €

Le montant global des propositions de Madame le Maire s'élève à 40 035.50 € dont 37 650.00 à l'article 6574.

Madame le Maire précise que les subventions ne seront versées que sur présentation des justificatifs : bilan et budget prévisionnel.

Concernant la subvention aux Sapeurs-Pompiers, Fabien JAMME précise qu'elle permet d'acheter du petit matériel pour la caserne et ne finance en aucun cas la convivialité du centre (c'est la collecte des calendriers qui permet cela) ; exemple : ordinateur, imprimante, étagères, boîte aux lettres... Fabien JAMME remercie la commune d'Auzances pour cette subvention généreuse.

Christian Scaramuccia s'étonne de la subvention du badminton. Madame le Maire rappelle que les associations sportives supportent chaque année, même les années COVID où tout a souvent été annulé, le coût des licences et des arbitrages et que les adhésions aux fédérations reviennent cher à une association, quelle qu'elle soit.

A l'unanimité, les propositions de subventions présentées par Madame le Maire sont approuvées par le Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle aussi que la commune met à disposition des associations les salles et le bus gratuitement car elles sont une des forces vives du territoire.

### **3 –Vote du budget primitif**

Madame le Maire rappelle qu'un projet de budget primitif avait déjà été présenté et expliqué lors de la précédente séance de Conseil Municipal.

Elle rappelle que le chapitre 011 – charges à caractère général (520 530.00 €) – est prévu très largement, notamment concernant les travaux de voirie confiés au SIVOM et les travaux de bâtiments publics (les 2 logements des écoles...) et autres.

Concernant le chapitre 012 – charges de personnel (560 149.00 €) – Madame le Maire précise qu'est prévu le coût de l'agent communal qui sera mis à disposition de la Maison France Services (MFS), celui de l'agent qui le remplacera à l'accueil de la mairie (en contrat aidé) et le remboursement de la mise à disposition de l'agent d'Agir. En effet, l'ouverture d'une MSF est conditionnée à la présence de deux agents sur 24 heures hebdomadaires chacun (soit 48h en tout), pour lesquels l'Etat versera une aide de 30 000.00 € par an. Elle rappelle aussi que la compétence périscolaire ayant été restituée aux communes, le coût du personnel pour faire fonctionner ces services est supporté par la commune (pour information : 140 repas / jour).

Au chapitre 65 – autres charges de gestion courante, il est affecté 89 220.00 €, dont les subventions votées précédemment.

Au chapitre 66 – charges financières, il est prévu 4 500.00 €.

Monsieur FERRINGAN indique qu'au passage en M57 (obligatoire en 2024), les dépenses imprévues ne seront plus possibles. Pour cette année, cette enveloppe est prévue à hauteur de 43 823.27 €. A la place, des virements de crédits de 7.5 % des dépenses réelles pourront être établis d'un chapitre à l'autre, hors celui des charges de personnel (012), sans délibération du Conseil Municipal (mais avec une décision du Maire).

L'autofinancement de la section d'investissement s'élève à 424 741.13 €.

Les montants prévisionnels des articles 6281, 65548, 6574, 022 sont modifiés comme suit :

- 6281 : 1 600 € au lieu de 1 000.00 €,
- 6574 : 39 000 € au lieu de 37 100 €,
- 022 : 41 323.27 € au lieu de 43 823.27 € (pour compenser les hausses de subventions).

Madame le Maire regrette la nouvelle baisse des dotations, notamment la suppression de la dotation cible, ce qui entraîne une diminution des recettes de plus de 50 000.00 € en 5 ans.

En section de fonctionnement le budget prévisionnel 2022 s'équilibre à la somme de 1 645 637. 40 €.

En investissement, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour la DETR 2022, n'est retenu pour l'instant, que le dossier n°1 de destruction de l'immeuble Clidière. Elle précise que la Préfecture a enregistré énormément de dossiers pour cette année et que Madame la Préfète donne priorité à ceux concernant l'eau.

Grégory FERRINGAN préconise d'utiliser au minimum l'imputation au 23 : utiliser le 21 dès que les travaux sont effectués en une seule fois afin d'éviter ensuite des intégrations à faire du 23 au 21.

Concernant les subventions d'investissement du plan de relance pour les cantines, seront achetés des matériels pour effectuer une cuisine qualitative.

Les travaux du stand de tir concernant la toiture sont terminés, le SIAE doit ensuite intervenir pour refaire le plafond.

Concernant l'éclairage public, la DETR pour La Victoire n'a pas été attribuée, peut-être que le SDEC fera pression pour qu'elle le soit.

Françoise SUDI GUIRAL signale qu'une panne d'électricité a eu lieu à l'église pendant la messe des Rameaux. La commune est toujours en attente d'un devis de Concept Elec.

A la bibliothèque, des dépenses pour l'achat de mobiliers sollicité par l'agent ont été budgétisées avec les subventions en face.

Concernant l'opération relative à la salle omnisports, Fabien JAMME informe que le changement de chauffage ne sera peut-être pas nécessaire si le bâtiment est isolé puisque le but n'est pas d'obtenir une température trop importante non plus. Il précise aussi qu'il faudra être vigilant concernant les normes à respecter pour ces travaux.

Au niveau de l'opération de la gendarmerie, les prévisions budgétaires sont chiffrées au maximum. La négociation devrait avoir néanmoins permis de diminuer le surcoût.

La réception du local communal à vocation socio-culturelle a eu lieu. Les derniers mandatements sont en cours et l'encaissement des subventions s'en suivront.

L'opération d'aménagement des ateliers municipaux 2<sup>ème</sup> phase n'est pas retenue pour l'instant en DETR, néanmoins il est possible qu'elle le soit lors de la « 2<sup>ème</sup> vague » d'attributions.

Le budget prévisionnel en section d'investissement s'équilibre à la somme de 2 359 320.27 €.

Madame le Maire précise aux Conseillers aux Décideurs Locaux qu'un emprunt a été contracté en fin d'année pour financer les travaux simultanés (ateliers municipaux, salle socio-culturelle, carré des artisans ...) et ce surtout pour avoir de la trésorerie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet de budget primitif présenté par Madame le Maire.

#### **4 – Terrasse « Les Pieds Nus » - prolongation de la zone bleue d'une place de plus de 5 mètres ?**

Martial TESNIERES a renouvelé sa demande d'autorisation d'installer une terrasse sur le domaine public, devant la sienne, du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 septembre 2022.

Cette autorisation entraîne la suppression d'une place de parking.

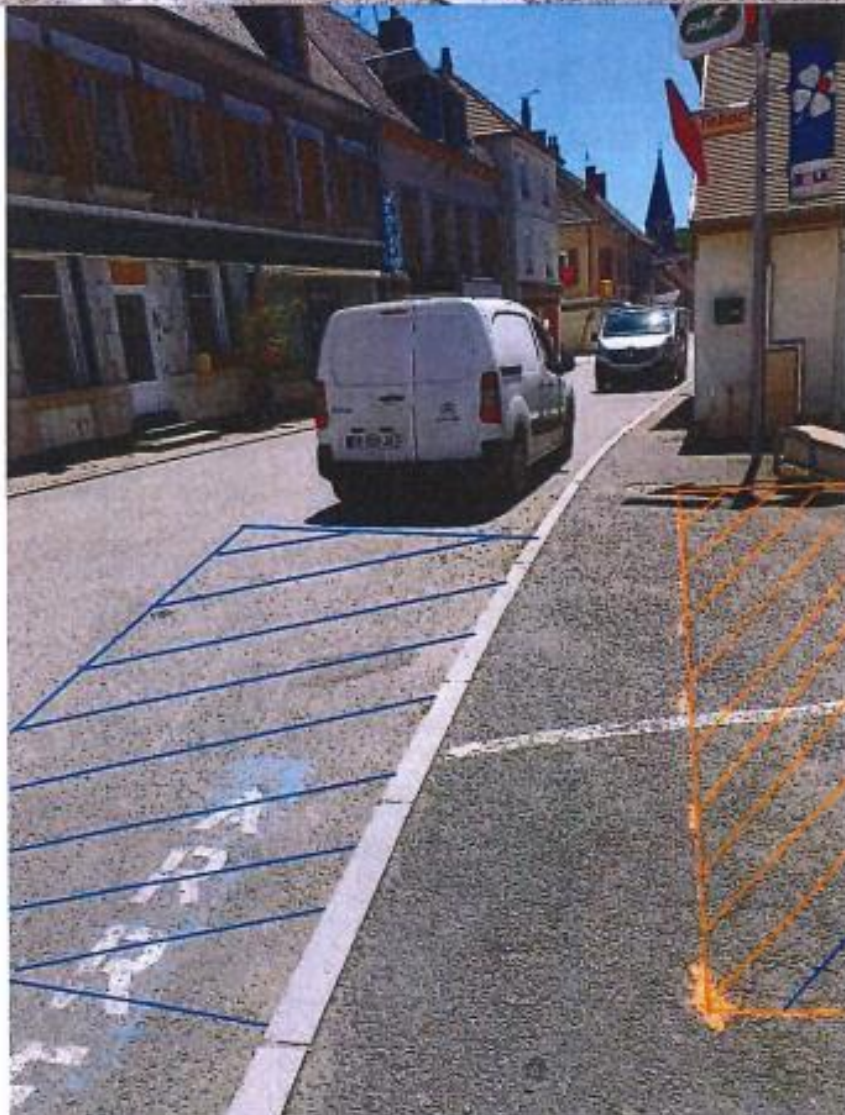
M. TESNIERES propose de compenser la suppression de cette place de parking par la mise en place d'une zone bleue le long du trottoir devant chez lui et de la laisser définitivement.

Cette zone étant déjà problématique au niveau stationnement / circulation il ne paraît pas sûr qu'au niveau sécurité cette proposition soit judicieuse.

Madame le Maire présente les photos pour que le Conseil Municipal puisse se positionner sur cette demande. Les élus mettent en effet en avant les difficultés de circulation et de stationnement dans ce carrefour stratégique de la commune.

Madame le Maire propose donc de ne pas matérialiser la place « arrêt minute » suggérée par Monsieur TESNIERES mais de répondre favorablement à sa demande de terrasse, comme chaque année, et comme pour les autres commerçants locaux (Laurent JACQUET, la pizzeria auparavant, les futurs repreneurs de « Chez Guinch »).





## **5 – Marquage du parking du collège**

La Direction des Transports Routiers de Voyageurs de la Région Nouvelle Aquitaine a contacté Madame le Maire, suite à un mail qu'elle avait reçu de la société EUROP VOYAGES, pour l'informer des difficultés de stationnement rencontrées par les chauffeurs de cars du collège. En effet, le marquage au sol délimitant les zones d'usage est effacé, cela entraîne des stationnements gênants de la part de particuliers ou d'entreprises etc... qui se garent sur les emplacements réservés aux cars.

M. POUMEAU de la Région s'est déplacé sur place et a constaté l'effacement du marquage au sol.

Le parking appartenant à la commune d'Auzances, la Région la sollicite pour refaire ce marquage au sol afin de rétablir et garantir au mieux la sécurité des cars scolaires et aussi celle des élèves transportés.

Madame le Maire suggère qu'une partie soit réservée au collège aux heures de fonctionnement du collège, et qu'une autre partie soit ouverte à tout le monde d'autant plus que la brasserie sera prochainement ouverte et aura besoin de places de parkings pour son activité. Cette solution est retenue.

Les élus proposent que les services techniques effectuent un marquage au sol.

Madame le Maire rappelle le problème de la redevance des ordures ménagères supportée par la commune d'Auzances car elle est propriétaire des logements du collège même si elle n'en est pas utilisatrice. Monsieur FERRINGAN suggère d'établir un titre exécutoire des sommes dues.

## **6 – Echanges de services entre la commune d'Auzances et la commune de Bellegarde en Marche**

Madame le Maire rappelle au Conseil que ce sujet avait déjà été évoqué lors de la réunion du 28 mars et qu'il avait alors reçu un avis favorable.

Elle rappelle les conditions de cet échange de services : pour chaque journée fournie par la commune d'Auzances avec la balayeuse et un agent, la commune de Bellegarde en Marche donnerait 1 agent sur 2 jours, ou 2 agents sur une journée, en renfort des services techniques.

A l'unanimité, le Conseil autorise Madame le Maire à signer cette convention avec la commune de Bellegarde en Marche.



## Questions diverses

- Après négociations les travaux de la gendarmerie s'élèveraient à 218 24.94 €
- Quelques dates :
  - Invitation Gauvin Sers le 27 avril à Guéret
  - Comité d'organisation centre bourg avec le Syndicat mixte Est Creuse demain à 17 heures 30 à Saint Julien-la-Genête => Leïla BERTHON ira avec Françoise SIMON
  - Conseil communautaire mercredi soir à Dontreix
  - AG de la caisse locale de Groupama mercredi 13 avril à 19 heures
  - Projet Ortuno avec la com-com : jeudi à 19H30 à la station des services
  - Mercredi 20 avril : colonel de Gendarmerie à 19H30
  - Vendredi 22 avril à 14 heures : bilan du bus des services => Christine BICHON-MOREL ira
  - Samedi 23 avril à 20H30 : spectacle de chansons engagées => 5 repas à midi et 6 repas le soir à réserver au restaurant d'Auzances
  - Demain au marché : distribution de tracts pour le spectacle de chansons du 23 avril
  - Dimanche 24 avril : élections
  - Lundi 25 avril à 14H30 : CA de l'EHPAD, Monsieur SIMON s'en va
  - Mercredi 27 avril à 16H30 : rencontre avec les 2 directrices de la laiterie => Fabien JAMME demande de leur parler de leurs déchets qui sont sur le terrain de la commune
  - Mardi 26 avril à 17H30 : projet de territoire => le Maire et 3 accompagnants possibles

### ➤ Communauté de communes

Madame le Maire fait part des difficultés de fonctionnement.

Leïla BERTHON constate que le mariage de ces communautés de communes a été « forcé » et que le fonctionnement est un échec, les visions du territoire étant trop différentes.

- Commission des finances de la com-com :  
Fabien JAMME précise que les budgets étaient juste prêts en raison de difficultés avec le logiciel. Le budget est très contraint compte-tenu des nombreuses dépenses et notamment des difficultés du coût de fonctionnement des ordures ménagères sur le secteur de Chénérailles (harmonisation du système de tri). Il est envisagé de restituer la compétence écoles ou la compétence petite enfance aux communes.

La séance est levée à 21 heures 45

Le Maire,  
Françoise SIMON

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pascal HELION